

condamnation des cinq propositions, sont indépendantes du Fait de Janſenius, .... que ce n'eſt point adopter les erreurs contraires à ces vérités ... que de les enſager comme un crime, dont on n'oſe aſſurer que Janſenius ſoit coupable. Il eſt certain que les vérités de la Religion, plus anciennes que les livres qui les combattent, ſont en elles-mêmes indépendantes de ces livres : mais quand l'Egliſe pour la conſervation de ces vérités, condamne avec les erreurs qui leur ſont oppoſées, les ouvrages qui contiennent ces erreurs ; quand elle fixe au ſens de ces ouvrages la condamnation qu'elle prononce ; quand par raport à ces livres ; à ce ſens, & à ces erreurs elle exige une ſoumiſſion expreſſe de ſes enfans, il ne leur eſt pas permis de diviſer ſes decrets, & de partager leur ſoumiſſion ; c'eſt à ſes yeux adopter l'erreur que d'adopter les Ecrits & le ſens des Ecrits qu'elle a reprochés ; c'eſt par cette raiſon que dans la condamnation du Livre de Janſenius & des Propoſitions, qui en ont été extraites, & qui, pour parler comme un des plus celebres Auteurs du ſiècle dernier, font tout le Livre de Janſenius, l'Egliſe ne permet pas à ſes enfans de ſe borner à une condamnation vague des erreurs & des propoſitions qu'elle a proſcrites ; elle veut qu'ils appliquent leur ſoumiſſion à ce qui a fait l'objet précis de ſa censure, ſçavoir, l'erreur des Propoſitions au ſens du Livre de Janſenius : Refuſer cette ſoumiſſion, c'eſt ne pas condamner ce que l'Egliſe condamne ; ce n'eſt pas profeſſer les vérités dont elle exige la croyance. La queſtion de fait par raport au Formulaire ne peut donc être regardée comme indifférente, comme on voudroit le faire croire ; elle intéreſſe le dogme Catholique, puisqu'on ne ſouſtraît à la censure le ſens du Livre de Janſenius, que pour ſoutenir l'erreur qui y eſt renfermée. Ainſi il eſt capital aux Miniſtres de l'Egliſe, pour aſſurer la condamnation de l'erreur, d'exiger la ſou-